Concours section MAGASINIERS PR. BIBLIOTH. INTER. MAGASINIERS PR QUESTIONNAIRE Epreuve matière V231NAT1090003mbre de pages : 16 N° Anonymat Enumérez les principales précautions à prendre lorsqu'un usager consulte un ouvrage ancien, rare et précieux. Les pécautions à preudre pour la consultation d'until ourage sont = manipuler le document au mayer de parts, le poser de préférence su un lutin, d'éviter les variations thormiques et me sien laisser à vôté qui pourrait muire au document (lou, nouroiture...). 2. Développez chacun des sigles suivants : CTLES: Centre Technique du libre de l'Enseignement Répérieur SIGB: Système Intégré de Gestion de Bibliothèque

BBF:

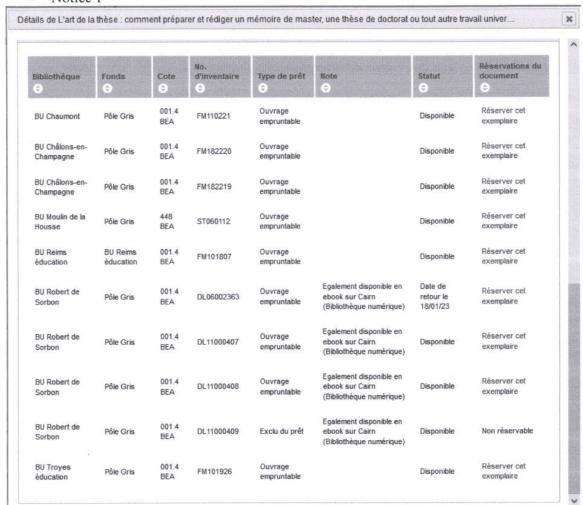
ADBU:

Bulletin des Bibliothèques de France

Association des Directeurs des Bridsothèques Muiversitaires

3. En vous appuyant sur les informations fournies par les fac-similés de catalogues de bibliothèques ci-dessous, répondez aux questions figurant sous chaque notice :

- Notice 1



1.a. Le document de la notice est-il un journal scientifique, oui ou non ? NON

1.b. Combien d'exemplaires papier sont immédiatement disponibles en prêt pour un étudiant présent à la bibliothèque Robert de Sorbon (Reims) ? 2

1.c. Que proposez-vous au collègue de Châlons-en-Champagne qui anime une formation documentaire pour 10 doctorants le 19/01/2023 et souhaite l'utiliser comme support?

De réserve les deux exemplaires et de venir les emperates.

Notice 2

[périodique]

Titre:	Archives de neurologie				
PPN:	077811089 📦				
Auteurs:	Jean-Martin Charcot (1825-1893), Directeur de publication, rédacteur en chef				
Années de publication :	1880-1909				
Numérotation :	1ère s., vol. 1, n. 1 (jul. 1880)- vol. 30 n. 106 (sep. 1895); 2e s., vol. 1 n. 1 (jan. 1896)-vol. 22, n. 132 (dec. 1906); 3e s., vol. 1 n. 1 (jan. 1907)- vol. 2 n. 10 (oct. 1907); 4e s., vol. 1 n. 1 (jan. 1908)-vol. 2 n. 11 (nov./dec. 1908); 5e s., vol. 1 n. 1 (jan. 1909)				
Pays de publication :	France				
Langues:	Français (fre)				
Périodicité :	Sans périodicité				
Note générale :	Notice réd. d'après le vol. 2 de 1881				
Titre dé :	Archives de neurologie (Paris)				
Titre abrégé :	Arch. neurol. (Paris)				
Autre(s) titre(s):	Archives de neurologie, des maladies nerveuses et mentales				
Devient:	Archives internationales de neurologie				
Origine de la notice :	Abes (FR)				
Permalink:	https://pcp.docressources.fr/index.php?lvl=notice_display8id=416411				
PCP:	Médecine et Odontologie				

Etat des collections

Bibliothèque	Pôle de conservation	Cote	Etat de collections	Lacunes	Fonds spécifique	Notes
BANM	Põle de conservation	91099	(1880) - (1909) [Lacunes]	*(1881); (1888)		B/R / liste nº13
Bib. Charcot	Membre du plan	V D3 - V E13	vol. 1 (1880) - vol. 30 (1895)			liste nº13
86. HCL	A remplir	Réserve * Plateforme P10M	(1898) - (1902) * (1880) - (1909)			
Bib. Piéron	Membre du plan		vol. 17 no. 101 (1904); vol. 18 no. 103 (1904); vol. 18 no. 105 (1904); vol. 21 no. 123 (1906); vol. 21 no. 125 (1906) - vol. 22 no. 129 (1906); vol. 22 no. 132 (1906)			Vu le 09/2022 Vol. 17 no. 101 (1904); vol. 18 no. 103 (1904); vol. 18 no. 105 (1904) - vol. 21 no. 123 (1906); vol. 21 no. 125 (1906) - vol. 22 no. 129 (1906); vol. 22 no. 132 (1906): M/NR ML = 0,19 liste n°13
BILIS médecine	Pole de conservation	91155	Têre série vol. 1 (1880/81) - Têre série vol. 30 (1895) ; Zême série vol. 1 (1896) - Zême série vol. 22 (1906) ; Zême série vol. 1 (1907) - Sême série vol. 2 (1909) [EN MAGASIN]			CA /liste n°13

2.a. A quelle(s) bibliothèque(s) adressez-vous en premier un lecteur qui cherche à dépouiller intégralement l'année 1880 de ce périodique ?

Aux bibliothèques suivants: Bibliothèque charlot, à la Bius prédecine et

2.b. A quelle(s) bibliothèque(s) adressez-vous en premier un lecteur qui cherche à dépouiller intégralement l'année 1881 de ce périodique ?

Aux bibliothèques muivantes - Bibliothèque Chariet et la Bius Médecine

2.c. Que signifie l'expression « sans périodicité » ? Qu' il n'est pas publié de façon régulière 2.d. Que répondez-vous à un lecteur qui cherche des archives en neurologie datant de 1910 ?

Il fluit lui expliquer que la revue n'est plus publiée après 1909, et lui proposer de vérifier si l'année 1910 commence au changement de title de la revue (Archives internationales de memologie).

Epreuve matière : QUESTIONNAIRE

 N° Anonymat : V231NAT1090003mbre de pages : 16

N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Epreuve: Na Accion/Specialite/Serie: Na Accion/Specialite/Specialite/Serie: Na Accion/Specialite/Serie: Na Accion/Specialite/Serie: Na Accion/

FME-FMI EP2

Document réponse 2/3

Tous les documents réponses sont à rendre, même non complétés.

Epreuve matière : QUESTIONNAIRE

N° Anonymat : **V231NAT1090003**mbre de pages : 16

- Notice 3:

San-Antonio chez les gones / scénario et dessin Michaël Sanlaville ; d'après l'univers créé par Frédéric Dard. -Éditeur: Bruxelles : Casterman, 2018

LYON BD SANL - En rayon	
se arrdt - Découvrir - Livre empruntable	^
LYON - Prêté - Retour prévu le : 07/12/2022	
e arrdt - La Duchère - Adultes - Livre empruntable	^
BD SANA 1 - Prêté - Retour prévu le : 26/11/2022	
De arrdt - St Rambert (fermée 8/11-30/11) - Adultes - Livre empruntable	^
BD SAN SAN T.01 - En rayon	
Pe arrdt - Vaise - Adultes - Livre empruntable	^
BD SANA 1 - En rayon	
Prêt aux collectivités - réserve bibliobus - Livre empruntable	^
BD SANA - Prêté - Retour prévu le : 07/09/2022	
BD SANA - Prêté - Retour prévu le : 06/09/2023	
Part-Dieu - Littératures - Livre empruntable	^
BD SANL - En rayon	
Part-Dieu - Doc régionale limitée -> 21/01 - Livre empruntable	^
BD SANL - En rayon	
Part-Dieu - Silo régional limité -> 21/01 - Livre à consulter sur place	^
<u>B 017731</u> - En rayon	
Cet ouvrage peut-il être classé en bande dessinée, oui ou non ?Combien d'exemplaires empruntables possède en tout le réseau ?SCombien d'exemplaires sont-ils disponibles pour un lecteur qui veut se rend	

4. Donnez une définition de chacun des mots ou expressions suivants : Refoulement (en bibliothéconomie): En tribliothéconomie, le réfulement est l'opération qui consiste à pousser les documents pour gagner de la place en rayon en une d'un futur accroissement des idections. Réserve (en bibliothéconomie): la reserve est une pièce où sont stockés les documents les dus fragiles, ceux qui devent avoir des modes de conservation spicifiques et qui re sont pas on accès-libre. Recueil factice: Un recueil factice est un document servant à reupacer un document manquant (soit car celui- ci est emprunté, soit car

il est localisé dans une autre partie de la bibliothèque).

Epreuve matière : QUESTIONNAIRE

N° Anonymat : **V231NAT1090003**mbre de pages : 16

FME-FMI EP2

Document réponse 3/3

Tous les documents réponses sont à rendre, même non complétés.

Epreuve matière : QUESTIONNAIRE

 N° Anonymat : V231NAT1090003mbre de pages : 16

5. Quels sont les équipements indispensables pour l'intégration des documents figurant dans le tableau ci-dessous aux collections d'une bibliothèque (cochez la case d'une croix) :

	Livre imprimé neuf	Manuscrit ancien sous reliure vélin	Numéro de quotidien	Coffret de trois disques compact	DVD simple	
Etiquette de cote	×			×	×	
Code-barre	×		×	×	×	
Puce RFID				X	×	
Film plastifié	×					
Tampon	×	×	×	×	*	

6. Quelles sont les règles essentielles en matière de sécurité que doit respecter un établissement recevant du public ?

Les règles essentielles sont : les sonties de secours doivent être accersibles et identifiables, me pas calen les portes caupes-feu, savoir ai se situent les espaces d'ottentes sécurisés, suoir des personnels quides-file et es serres-file et un agent de prévention. Avoir aussi un point de responsablement défini-

7. Qu'est-ce que le dépôt légal d'imprimeur ?

le dépôt légal d'imprimer est l'obligation de verser à la BNF;
par l'impriment
on autres institutions dépositaires, chaque donnent qui est
édité et publié en France.
* Bibliotheaux Nationale de France.

8. Des sanctions peuvent être prises à l'encontre d'un fonctionnaire ne respectant pas ses
obligations. Quelles sont les sanctions relevant du premier groupe (fonction publique d'Etat)?
Les sanctions relevant du premier groupe pour un agent de
la fonction publique d'État sont l'aventissement et le blâme.